

Image not found or type unknown



Locataire : qui sécurité d'une vitre cassée d'un balcon mitoy

Par **Caroline TOFFIN**, le **05/11/2016** à **12:31**

Bonjour,

Mes parents sont locataires d'un appartement dans un immeuble type HLM géré par une société de bailleur de logement social. Ils disposent d'un balcon dont la vitre de séparation avec le logement voisin a été brisée par une tierce personne. Suite à un dépôt de plainte, la société se doit de remplacer la vitre. Cependant, dans l'attente, qui doit sécuriser la vitre qui menace de s'effondrer à tout instant?

Merci de votre réponse.

Cordialement.